

Correction – Développement construit

L'organisation administrative du territoire

Brevet – Histoire-géographie · 3^e · Sujet d'entraînement

Sujet. Rédigez un développement construit d'une trentaine de lignes présentant l'organisation administrative du territoire français et le rôle des différentes collectivités territoriales.

1. Comprendre le sujet

« Présentant » : tu décris les échelons et tu montres ce que fait chacun, concrètement. Mots-clés : « collectivités territoriales », c'est-à-dire les communes, les départements et les régions (et quelques collectivités à statut particulier), dirigées par des élus ; elles ne se confondent pas avec l'État, représenté sur place par le préfet. Attendu : les échelons du plus petit au plus vaste, avec pour chacun ses compétences (écoles, collèges, lycées, transports, action sociale), puis le rôle de l'État et le cas des outre-mer. Utilise des exemples proches de toi : ta commune, ton département, ta région. Hors-sujet : le fonctionnement du Parlement ou l'élection présidentielle, qui relèvent de l'EMC.

2. Les repères à mobiliser

- 1790 : création des départements
- 1982-1983 : lois de décentralisation
- Près de 35 000 communes
- 101 départements, dont 5 en outre-mer
- 2016 : 18 régions, dont 13 dans l'Hexagone
- Préfet : représentant de l'État dans le département et la région
- Guyane et Martinique : collectivités territoriales uniques

3. Le plan

1. La commune et l'intercommunalité, échelons de proximité

- Près de 35 000 communes, un record en Europe
- Le maire : état civil, écoles maternelles et élémentaires, urbanisme
- Les regroupements : communautés de communes, métropoles (Bordeaux Métropole, Toulouse Métropole)

2. Départements et régions

- 101 départements : action sociale (RSA), collèges, routes départementales
- 18 régions depuis 2016 : lycées, trains régionaux, développement économique
- Exemple : l'Occitanie et le soutien aux entreprises

3. L'État et les outre-mer

- Le préfet représente l'État et contrôle la légalité
- Des organisations adaptées : Guadeloupe et La Réunion, département et région à la fois
- Guyane et Martinique, collectivités uniques

4. Le développement construit rédigé

Pour être administré, le territoire français est découpé en plusieurs échelons emboîtés, du plus local au plus vaste. Depuis les lois de **décentralisation** de 1982-1983, ces collectivités territoriales, dirigées par des élus, disposent de pouvoirs importants. Nous présenterons d'abord les communes et leurs regroupements, puis les départements et les régions, enfin le rôle de l'État et le cas des outre-mer.

D'abord, la **commune** est l'échelon de proximité. La France en compte près de 35 000, un record en Europe. Le maire et le conseil municipal gèrent l'état civil, les écoles maternelles et élémentaires ou encore l'urbanisme. Comme beaucoup de communes sont très petites, elles se regroupent en intercommunalités : communautés de communes dans les campagnes, métropoles dans les grandes villes, comme Bordeaux Métropole ou Toulouse Métropole.

Ensuite, la France compte 101 **départements**, créés en 1790. Le conseil départemental s'occupe surtout de l'action sociale, par exemple du versement du RSA, mais aussi des collèges et des routes départementales. Au-dessus, les 18 **régions**, dont 13 dans l'Hexagone depuis la réforme de 2016, gèrent les lycées, les trains régionaux et le développement économique. La région Occitanie, par exemple, aide les entreprises à s'implanter et à innover.

Enfin, l'État reste présent sur tout le territoire grâce au préfet, qui le représente dans chaque département et dans chaque région et veille au respect de la loi. Dans les outre-mer, l'organisation est adaptée : la Guadeloupe et La Réunion sont à la fois un département et une région, tandis que la Guyane et la Martinique ont fusionné ces deux échelons en une collectivité unique.

En conclusion, le territoire français repose sur un emboîtement d'échelons, de la commune à la région, sous le contrôle de l'État. Cette organisation rapproche les décisions des citoyens, mais elle est souvent jugée complexe, au point qu'on parle de « mille-feuille » administratif.

Le piège de ce sujet. Beaucoup d'élèves confondent le préfet, nommé par l'État, avec le président du conseil départemental, qui est élu. Autre erreur : réciter une liste d'échelons sans dire à quoi sert chacun.